

Image not found or type unknown



Retrait de permi de conduire

Par **alsudien_old**, le **19/02/2008 à 19:23**

j ai condui une voiture sans assurnce en 2005 depuis pas de nouvelle je me suis marier j ai eu 2 enfan, j ai demenager et amais je n ai reçu de convocation et aujour d hui ca resort et on me suspend le permis on m a juger a mon absence et on ma dit que je ne peu pas faire appl est e que je peu faire appel ou pas et et ce que pour cette afraction on me retire le permis

Par **Jurigaby**, le **19/02/2008 à 19:29**

Bonjour.rnrnVous pouvez faire opposition en faisant requête auprès du tribunal qui vous à juger par défaut.rnOui.